

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42112

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 2551 de M. Jean-Louis Bricout

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« nés à compter »

les mots :

« dont la date de naissance précède la date ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.